

Direction de l'autonomie

REF : DA2016004

Signataire : M. Le Carrou

Séance du Conseil Municipal du 15/12/2016

RAPPORTEUR : Sofienne KARROUMI

OBJET : Signature de la convention de partenariat et de financement de l'expérimentation du service polyvalent d'aide et de soins à domicile intégré (SPASAD intégré).

EXPOSE :

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) d'Aubervilliers a candidaté dans le cadre de l'appel à projet lancé le 27 avril 2016 par l'Agence Régionale de Santé (ARS), pour le déploiement de l'expérimentation SPASAD intégrés sur la région Ile-de-France. (45 dossiers déposés au total en Ile de France).

La commission régionale consultative composée de représentants de l'ARS, des Conseils Départementaux, de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, des représentants des fédérations et des usagers a retenu la candidature d'Aubervilliers. Sur le département de la Seine-Saint-Denis seules les villes d'Aubervilliers et Pantin ont reçu un avis favorable.

Créé par le décret du 25 juin 2004 et codifiés à l'article D.312-7 du CASF, les SPASAD assurent les missions d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et les missions d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) : ils assurent à la fois un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et des soins aux personnes fragiles à domicile (personnes âgées, personnes en situation de handicap et personnes atteintes de pathologies chroniques).

Compte-tenu de la configuration actuelle du SSIAD et du SAAD sur Aubervilliers et de la perspective de rattachement du SSIAD auprès du CCAS, la réponse à cet appel à projet permet de financer l'accompagnement de la coordination des interventions, et ainsi proposer une offre de service globale à la population Albertivillarienne qui intègre le soin et l'aide.

Le financement porte sur 4 actions :

1 - Un renforcement des équipes avec le recrutement d'un second infirmier coordinateur.

2 - L'accompagnement en ressources humaines sur :

- ✓ La délimitation des champs d'intervention des coordinateurs SSIAD et SAAD et la reformulation des fiches de postes
- ✓ Le travail d'intégration d'un nouvel échelon fonctionnel pour les responsables de secteurs SAAD

3 – l'inclusion de différentes entités dans un même SPASAD avec :

- ✓ L'aide à la rédaction de convention avec les partenaires, intégrant les outils de coordination, de communication, et d'évaluation entre les structures
- ✓ La co-construction d'une maquette de plan d'aide individualisé

4 – l'accompagnement sur la communication, avec un travail d'harmonisation des livrets d'accueil et une présentation graphique.

Concernant ces 3 derniers axes, un cabinet conseil accompagnera cette démarche pour intégrer de nouvelles pratiques professionnelles.

Le financement alloué dans le cadre de cette expérimentation **d'une durée de 2 ans**, s'élève à **85 920 euros**.

Un 1^{er} versement de 20 400 euros sera effectué au plus tard dans un délai maximum de 1 mois à compter de la date de la signature de la convention.

Un 2nd versement complémentaire de 65 520 euros sur l'exercice 2017 sera effectué au plus tard dans un délai de 1 mois à compter de la date de signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre la ville, l'ARS et le Conseil départemental.

Cette expérimentation donnera lieu à une évaluation dont les résultats seront transmis au Parlement fin 2017.

Afin de permettre le versement des recettes attendues dans le cadre de cette expérimentation du SPASAD intégré avec l'Agence Régionale de Santé il est demandé l'autorisation à la maire de signer la dite convention susvisée, ainsi que tout document y afférent.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DECEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 06 décembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, MM. KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, KHELAF Djamilia, MM. AIT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme CHERET Magali	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
Mme TLILI Leïla,	Représenté par :	M. TLILI Mohamed Fathi
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. CHOUDER Fethi
Mme NEDELEC Soizig	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. SANON Guillaume	Représenté par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	Mme KHELAF Djamilia
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	M. GARNIER Daniel

M. BENKHELOUF Boualem représenté par M. CECCOTTI-RICCI Roland à partir de la question n°231
M. AIT-BOUALI Omar ayant quitté la séance à partir de la question n°243

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Secrétaire de séance : Mme GRARE Laurence

Direction Générale de la Solidarité et de la Proximité / Direction de l'Autonomie / CCAS

Direction de l'autonomie

REF : DA2016004

Signataire : M. Le Carrou

OBJET :Signature de la convention de partenariat et de financement de l'expérimentation du service polyvalent d'aide et de soins à domicile intégré (SPASAD intégré).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2015 fixant le cahier des charges des expérimentations relatives aux services polyvalents d'aide et de soins à domicile prévues à l'article 49 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu l'avis d'appel à candidatures publié le 27 avril 2016 par l'ARS pour le déploiement de l'expérimentation SPASAD intégré sur la région Ile-de-France,

Vu l'avis de la commission régionale consultative publiée le 23 juin 2016

Vu la décision conjointe signée le 2 août par l'ARS Ile de France et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis autorisant le SSIAD et le SAAS à participer à l'expérimentation

Considérant que le SSIAD de la ville d'Aubervilliers et le SAAD du CCAS ont déjà une dynamique engagée dans un fonctionnement en Service Polyvalent d'Aide et de Soins, depuis 2009, date à laquelle les 2 services ont été placés sous la même direction.

Considérant l'intérêt que représente la démarche d'un SPASAD dans le cadre de la politique publique en faveur des personnes âgées ou porteuses de handicap, visant à rapprocher l'aide et le soin par une meilleure coordination de l'intervention des professionnels.

Considérant qu'il y a lieu de signer la convention de partenariat et de financement de l'expérimentation du service polyvalent d'aide et de soins à domicile intégré, destinée à mettre en œuvre les actions pour accompagner la création de SPASAD intégré.

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE, la maire a signer la convention de partenariat et de financement de l'expérimentation du service polyvalent d'aide et de soins à domicile intégré, entre l'ARS et la ville d'Aubervilliers, ainsi que tout document y afférent.

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 16/12/2016

Publié le : 16/12/2016

Certifié exécutoire le : 16/12/2016

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG

